



Machault

Le Bulletin municipal
Décembre 2010

infos



Le bulletin d'informations de la commune de Machault

1. *Le mot du Maire*



LE MOT DU MAIRE

Après une rentrée des classes quelque peu tourmentée et une lettre anonyme envoyée lâchement à l'inspection académique, notre équipe enseignante a repris ses marques et son enthousiasme pour nos enfants.

Remercions également les parents d'élèves qui les aident et les soutiennent dans cette lourde tâche, parfois ingrate. Le Conseil Municipal et moi-même sommes très attachés à notre école et nous voulons que nos enfants soient heureux !

La Fédération départementale des chasseurs de Seine et Marne, la commune de Machault, VEOLIA Eau, les chasseurs, les agriculteurs, les environnementalistes et toutes les personnes se sentant concernés ont unis leurs efforts pour aider les enfants de l'école de Machault à planter une haie de 200 arbustes. Ce projet sur le thème de la biodiversité et du développement durable a été labellisé « Année Internationale de la Biodiversité ». Remercions là aussi l'équipe enseignante pour son implication dans cette initiative.

Le programme des travaux d'effacement des réseaux continue, la 2^{ème} phase sera terminée avant la fin de l'année.

Notre Mairie-Ecole vieillissant, nous envisageons en 2011 de remettre aux normes tout cet ensemble de bâtiments. Un programme de travaux sera établi et certainement en plusieurs phases.

La première décennie de l'an 2000 va déjà se terminer et nous allons retrouver les traditionnelles festivités. Le Noël des enfants du dimanche 5 décembre a été encore une fois un succès et du pur bonheur.

Très joyeuses fêtes de fin d'année à tous.

Votre Maire, C. FREVILLE.

2. Commémorations du 11 Novembre

Malgré une pluie fine, pénétrante et un vent glacial, une trentaine de personnes sont venues rendre hommage aux combattants des deux guerres mondiales et de la guerre d'Algérie, lors des commémorations du 11 Novembre. Comme chaque année, des représentants de la Gendarmerie et des Sapeurs Pompiers du Châtelet en Brie étaient présents et nous tenons tout particulièrement à remercier les 8 Jeunes Sapeurs Pompiers qui composaient le piquet d'honneur.



« Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

L'armistice signé dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne, quelques heures auparavant, scellait la victoire si chèrement acquise de la France et de ses alliés sur l'Empire allemand, tombé deux jours plus tôt.

Cette Première Guerre mondiale, qui devait être « la der des ders » la mémoire collective l'a retenue sous le nom de Grande Guerre, non pas pour en magnifier le souvenir, mais parce que son ampleur inédite, la violence extrême de ses combats, la puissance destructrice employée et le nombre de morts, de blessés, d'invalides et de "gueules cassées" qu'elle provoqua ont marqué à jamais notre conscience nationale.

Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Deux ans après la fin de cette tragédie, la Nation a souhaité rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au delà de toute mesure durant cette terrible épreuve.

Pour que le pays tout entier n'oublie jamais le sacrifice de ses enfants, le corps d'un soldat français non identifié, «petit soldat glorieux et anonyme» choisi au hasard parmi les Poilus morts pour la France, et les symbolisant tous, fut placé dans une chapelle ardente

Selon la belle formule d'Henri de Jouvenel: « c'est lui, l'inconnu, l'anonyme, le simple soldat, qui donne tout son sens à l'Arc de triomphe ».

Ce corps fut inhumé sous la Dalle Sacrée le 28 janvier 1921. Et depuis le 11 novembre 1923, sans interruption, la Flamme du souvenir brille à ses côtés, ravivée chaque soir, sur la Dalle Sacrée.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée "fête de la Victoire et de la paix" par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le Sacrifice pour la France de ses enfants.

En 1940, alors que la France était en souffrance, abasourdie par sa défaite, coupée en deux, en partie occupée, alors que l'engagement dans la France Libre ou dans les prémisses de la résistance intérieure étaient encore affaire d'individualités aussi remarquables que peu nombreuses, c'est le 11 novembre que se leva, sur le territoire métropolitain, le premier écho populaire à "appel historique du Général de Gaulle lancé le 18 juin depuis la radio de Londres.

Ce 11 novembre 1940, des milliers de Français décidèrent de témoigner leur opposition à l'occupant et à la politique de collaboration que voulait mener le gouvernement du Maréchal Pétain. Ils le firent en rendant hommage à leurs aînés de 1914-1918.

A Paris, tout au long de la journée, quatre à cinq mille lycéens et étudiants bravèrent l'occupant pour aller déposer des centaines de bouquets et plusieurs gerbes sur la tombe du Soldat Inconnu.

En province, bien d'autres Français célébrèrent individuellement ou collectivement, la signature de l'Armistice de 1918. Ils le firent chacun à leur manière, en hissant un drapeau tricolore sur la cathédrale de Nantes, ou en arborant modestement à la boutonnière une Croix de Lorraine, signe de ralliement des Français libres...

Dans les années trente, la commémoration du 11 novembre était l'occasion de se recueillir et de rendre un vibrant hommage aux morts de 1914-1918. Pendant l'Occupation, elle devint un symbole porteur des valeurs de la Résistance.

Aujourd'hui, elle incarne l'espérance européenne et la réconciliation franco-allemande, vecteurs d'une Europe en paix, unie, solidaire et forte.

Elle est aussi l'occasion de rendre hommage, sous l'Arc de Triomphe comme devant chaque monument aux morts, à nos soldats qui font aujourd'hui encore le sacrifice de leur vie pour la paix et la liberté dans le monde.

«Tu iras honorer le soldat inconnu». Le mot d'ordre des étudiants et lycéens du 11 novembre 1940 demeure, par delà les générations, l'un des plus beaux commandements de notre République. »

Discours d'Hubert FALCO
Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants

3. L'École

La rentrée 2010 -2011 :

Après une première journée un peu mouvementée, les enfants ont vite pris leurs habitudes. Finalement, à la suite de la décision de l'inspection Académique, nous conservons nos trois classes réparties de la façon suivante :

5 Moyens et 19 grands chez Mme Gabrielli

6 grands et 18 CP chez Mr Jacques

21 Petits et 10 Moyens chez moi-même.

Nos enfants ont commencé l'année avec enthousiasme ce qui nous encourage à leur préparer de nouveaux projets. Nous remercions tous les parents pour leur marque de sympathie et pour leur soutien en ce début d'année bien compliquée. Rendez-vous à tous petits et grands, tout au long de l'année dans notre chère école.



Opération calendrier 2011 :

De grands calendriers recto-verso de l'année 2011 sont en vente à l'école au prix de 5 €. Les photos des enfants illustrent ces calendriers. Nous y avons ajouté les dates des principaux événements de l'année. Vous pouvez vous adresser aux enseignants, à Marijo, à Sylvianne ainsi qu'à la Mairie pour les acquérir. Les bénéfices seront réservés aux sorties de fin d'année. Merci à tous.

Nos Manifestations annuelles :

Le carnaval de l'école se déroulera le samedi 26 mars 2011 sur le thème de l'Afrique.

Le samedi 14 mai 2011, 4^{ème} matinée sécurité routière sur le parking de la mairie.

Le samedi 28 mai 2011, kermesse de l'école. Les lots de toute sorte sont les bienvenus (appareils ménagers, jeux pour les enfants, jouets, livres...)

Projet environnement, biodiversité :

Le vendredi 26 novembre, les enfants des trois classes sont invités à participer à une grande opération de plantation d'arbustes en milieu agricole sur le thème de la biodiversité, à l'initiative de la FDC77 et de la municipalité de Machault. Cela consiste à la plantation d'une haie de 200 arbustes, encadrés par des bénévoles et des parents d'élèves.

Les enfants auront au préalable travaillé en classe sur le thème de la biodiversité et du petit monde des haies. Un grand goûter leur sera offert vendredi après-midi par la municipalité.

Spectacle « Alice au pays des Merveilles » :

Pour fêter les vacances de Toussaint, la Compagnie Berlingot a présenté à l'école son magnifique spectacle « Alice au pays des merveilles ». Les enfants ont participé avec joie et enthousiasme aux péripéties de la comédienne et de ses marionnettes dans un décor somptueux.



4. Les Festivalliés

Nous sommes en mesure de vous présenter le programme de nos festivités pour la saison 2010/2011 tout en regrettant que le Fest Noz que nous tentions d'organiser pour cette fin d'année ne puisse avoir lieu pour des raisons d'intendance indépendantes de notre volonté. Il est reporté à l'année prochaine.

Vous pouvez dès maintenant retenir ces dates et pour ceux qui n'ont pas renouvelé l'adhésion, il en est encore temps de le faire.

Vendredi 26 Novembre soirée Cinéma salle des fêtes de Machault:

Le Premier Jour du reste de ta vie un film de Rémi Bezançon avec Jacques Gamblin, Zabou Breitman, Deborah François...

Cinq jours décisifs dans la vie d'une famille de cinq personnes

Soirée à 20H30 suivi d'un débat : Gratuit pour les adhérents et 2 Euros pour les amis.

Samedi 22 Janvier soirée spectacle salle des fêtes de Machault

Spectacle « Gainsbourg moi non plus » par le Groupe Gevrey Chambertin

Création consacrée à l'univers de Serge Gainsbourg

Soirée à 21 heures : Entrée 15 Euros - 10 Euros pour les adhérents - gratuit moins de 16 ans

Vendredi 11 Février soirée Cinéma salle des fêtes de Machault

Le choix du film sera communiqué ultérieurement.

Soirée à 20H30 : Gratuit pour les adhérents et 2 Euros pour les amis.

Samedi 12 Mars soirée Jazz salle des fêtes de Machault

GILBERT Leroux en trio

Des Haricots Rouges à nos jours, Gilbert Leroux se produit dans tous les grands festivals de Jazz -

C'est avec une joie immense que nous accueillerons ce roi du Wash Board accompagné de ses musiciens

Soirée à 21 heures : Entrée 15 Euros - 10 Euros pour les adhérents - gratuit moins de 16 ans

Dimanche 1^{er} Mai 2^{ème} Troc aux Plantes Place du Puits à Villiers

De 10 à 17 heures. Gratuit . Repas du midi improvisé par les participants.

Comme l'année dernière retrouvons les jardiniers avec leurs plantes et boutures, échangeons les expériences pour la beauté des jardins. Le midi partageons notre repas en toute convivialité.

Samedi 21 Mai Balade et dégustation : départ place du Puits.

Balade suivie d'une visite de la ferme aux escargots à l'ex « Haras national » de Chapendu et déjeuner sur place.

Possibilité de ne participer qu'à la balade ou de ne faire que la visite et le repas.

Cette visite vous comblera en découvrant l'escargot de sa naissance à votre assiette. Ensuite vous pourrez les déguster sous différentes préparations ; Un enchantement pour les papilles.

La balade seule est gratuite. Visite et repas 18/20 Euros, avec des tarifs minorés pour les enfants.

Contactez nous.

Samedi 18 Juin au lavoir de Villiers : Comtes et théâtre .

La Cie des Comtes et Théâtre «Les Fontaines ».

Les lavandières nous parlent de leur métier, nous racontent la vie du lavoir et nous abreuvent de l'histoire de votre patrimoine local...

Soirée à 20H30. Entrée 12 Euros - 10 Euros pour les adhérents - 5 Euros enfants

5. Le Club des Aînés

Le Club des Aînés a fêté ses 30 ans le samedi 09 octobre au Hameau de Saveteux et cette journée fut appréciée par tous les adhérents.

Julienne FAVEREAU et Paulette LE DALL furent à l'honneur, fêtant respectivement leur 90 et 80 printemps.

Parmi nos invités, nous avons le plaisir de recevoir Jean DEY, Conseiller Général et bien sûr Monsieur FREVILLE, notre Maire, toujours fidèle à nos réunions, ainsi que son épouse.

Actuellement le club compte 55 adhérents et j'espère de nouvelles personnes pour 2011.

A tous et à toutes excellentes fêtes de fin d'année.

La Présidente : Madame ANDRE



Paulette LE DALL



Julienne FAVEREAU



Claude FREVILLE et Jean DEY

6. *Le repas des Aînés*



C'est autour d'une bonne table, préparée par Bruno du « Village », que nos aînés se sont réunis samedi 20 novembre. Environ 65 personnes, dont une grande partie du Conseil Municipal, ont goûté à une après midi de détente au son de la sémillante Laura. Chacun profite de ce moment festif à sa manière, on discute, on danse, on chante, on s'amuse, on rit

Merci aux aînés d'avoir répondu au questionnaire de satisfaction, adressé avec les bons d'achat. Cette formule étant plébiscitée, c'est celle là que nous retrouverons l'année prochaine.

7. *Le Marché d'Automne*

Un début de journée un peu gris, puis le ciel c'est découvert en début d'après-midi et les machauliens sont arrivés. Beau succès pour la troisième édition du Marché d'Automne. L'équipe Municipale et les Festiv'Alliés favorisent les artisans et les petits producteurs. Nous avons aussi des non professionnels, les produits orientaux et les confitures. Nous ne pouvons plus les recevoir, les produits alimentaires ne peuvent être vendus que par des professionnels, c'est dommage, mais c'est ainsi. Le marché mettait en vedette un artisan potier qui nous a fait des démonstrations de tour, comme l'année dernière ou le sculpteur sur bois faisait des démonstrations de sculpture. Nous essaierons pour les prochaines éditions d'avoir toujours un invité vedette pour faire une animation sur le marché. Cette année nous avons aussi en invité les chanteurs La Chorale du Comité d'Entreprise de l'Institut Gustave Roussy de Villejuif qui nous ont enchanté avec de superbes interprétations de classiques et adaptations de morceaux modernes.



8. *Opération Sainte Catherine*

C'est avec un plaisir non dissimulé que, vendredi 26 novembre, nos écoliers ont contribué au maintien de la biodiversité en milieu agricole en plantant et paillant 200 plants d'arbustes dans la plaine du ...

Organisée par la Fédération des Chasseurs de Seine et Marne, en partenariat avec Véolia Eau, nos têtes blondes ont créé des haies composées d'essences diverse et variées (frêne, fusain, framboisier, prunelier, charmille, cassissier ...). Un travail bénéfique pour tous puisque ces haies serviront de refuge, de site de nidification, de lieu de reproduction et d'alimentation pour toute une petite faune.

Sous l'œil admiratif de parents d'élèves, de notre Maire , d'élus locaux, de chasseurs et du directeur de Véolia Melun, ce sont presque 200 mètres de haies qui ont été planté en deux heures.

Pour les récompenser du labeur accompli, sous des températures toutes hivernales et un vent glacial , la municipalité avait prévu chocolats chauds et friandises au retour en classe, en présence d'Yves JEGO.

Nous tenons encore à remercier l'équipe enseignante pour son engagement, les parents bénévoles, le personnel municipal, Mr LEPATRE pour le prêt de matériel, et tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réussite de cette opération.



9. *Arbre de Noël*

Ce dimanche 5 décembre, Docteur Nino et Mr Marcel nous ont transporté à travers le monde, dans une aventure interactive, à la recherche du Père Noël qui avait disparu. Vous étiez plus de 300 personnes à accompagner ces deux compères et à les aider à construire Mme Longuevumatuvu. Une fable écologique, sur le recyclage des vieux objets, parsemée de rencontres burlesques, un éléphant enrhumé, un dromadaire qui postillonne, un perroquet Rockstar, au son des musiques du monde. Après de nombreuses pérégrinations et grâce à l'aide efficace des enfants présents, enfin le Père Noël peut faire son apparition et distribuer sa cohorte de cadeaux. Après un goûter bien mérité chacun s'en retourne chez soi, la tête encore un peu ailleurs, preuve d'une après-midi aussi récréative que féérique.



10. *Bibliothèque*

La bibliothèque met à votre disposition plus de 3000 livres, ouvrant alors des possibilités de lecture pour :



Les petits, livres illustrés, contes...

Les moyens et les grands, Bandes dessinées, livres scolaires, aventures...

Les parents, romans, littératures...

Les grands-parents, livres historiques, romans, cinéma, jardins...

Il y en a pour tous les genres et tous les âges ! Il suffit de passer la porte de la Maison des Associations à côté de la Boulangerie. Sept jours sur sept de 8h30 à 19h00 la semaine et le dimanche de 8h30 à 12h00. Nous remercions Mme MILLET, la boulangère, qui ouvre et ferme la bibliothèque. Très bientôt, il vous sera proposé une journée porte ouverte (en février) autour d'un goûter, avec un petit concours de dessin pour les plus jeunes. Bonne lecture en famille ou pas, au coin du feu ou pas, mais peut-être pouvons nous profiter du climat hivernal pour découvrir ou redécouvrir certains volumes.

11. Bilan OMS

La nouvelle section, Le Tai Chi Chuan prend un bon départ, avec plus de dix inscrits. Rappelons que le Tai Chi Chuan est une forme de gymnastique douce venue de Chine, qui convient à tous les âges.

En section Tennis, la construction du nouveau terrain de tennis extérieur a attiré de nouveaux adhérents. Le nombre d'adhérents au tennis est important pour le fonctionnement de l'Office Municipal des Sports. Le nouveau terrain a permis aussi la constitution d'une équipe à Machault qui rencontrera cette année les équipes des clubs proches. Les cours prodigués par Grégory ont toujours un grand succès.

L'OMS a investi dans du nouveau matériel pour le Multisport. Il y a deux sections multisport, une pour les plus jeunes, de trois à six ans qui leur permet d'apprendre à coordonner leurs mouvements, l'autre pour les plus âgés de sept à onze ans qui leur permet d'appréhender des sports comme le basket, le tennis, l'athlétisme et plusieurs autres formes de sports.

Après une baisse de fréquentation à la dernière saison, le Roller enfant repart avec dix-sept inscrits, ce qui nous permet d'augmenter la durée du cours d'un quart d'heure. Les enfants ont la chance de pouvoir pratiquer ce sport de glisse en toute sécurité et à l'abri de la pluie et du froid au tennis couvert. L'expertise de Nadia leur permet d'acquérir rapidement la maîtrise nécessaire pour des sorties et des petites excursions au retour des beaux jours.

Le karaté, ça marche, les jeunes apprécient réellement notre dynamique nouveau professeur, Patrice. Le karaté est aussi une discipline qui intéresse tous les adultes, Patrice compte organiser une porte ouverte pour que les adultes puissent s'initier à ce sport. La Gymnastique, excellent fonctionnement de cette section qui attire seize inscriptions cette année.

A la demande de quelques jeunes Machauliens nous avons tenté l'ouverture d'une section football, la personne qui aurait dû s'en occuper ayant eu de nouvelles obligations professionnelles n'a malheureusement pas pu se libérer suffisamment pour assurer la tenue de cette section. Dommage Il y avait quatorze enfants intéressés, SI UN PAPA OU UNE MAMAN désire s'occuper de cette section, elle sera ouverte et les enfants en seront les plus heureux. Pendant l'hiver, les enfants pourraient pratiquer le foot en salle et pour les beaux jours, la commune devrait pouvoir réhabiliter le terrain qui est un peu défoncé.

Qu'est-ce que c'est ?

Le passage à la télé tout numérique, c'est l'arrêt de la diffusion analogique des chaînes reçues par l'antenne râteau (TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5/Arte et M6), et son remplacement par la TNT (Télévision Numérique Terrestre).

LES AVANTAGES DU NUMÉRIQUE

+ de chaînes : jusqu'à 18 chaînes nationales gratuites (les chaînes historiques* en version numérique + les 12 nouvelles chaînes nationales dont certaines en HD (haute définition) auxquelles s'ajoutent des chaînes locales. Des chaînes supplémentaires sont disponibles sur abonnement auprès des opérateurs commerciaux.

+ de qualité : une meilleure qualité de réception d'image et de son.

Pourquoi fait-on cela ? Le passage à la télé tout numérique libère des fréquences utilisées pour créer de nouvelles chaînes, diffuser plus de chaînes en HD, développer la radio numérique et généraliser l'accès à Internet mobile haut débit sur l'ensemble du territoire. Cette évolution est un mouvement international. Plus de cent pays font de même. En France, la loi du 5 mars 2007 sur la télévision du futur fixe le cadre juridique permettant à tous les Français d'avoir accès à la télé numérique.



* Les chaînes sont TF1, France 2, France 3, Canal+ (en clair), France 5/Arte et M6.

Combien ça coûte ?

Adaptateur TNT simple tuner	de 20 à 50 €*
Adaptateur TNT simple tuner HD	à partir de 80 €*
Adaptateur TNT double tuner	de 50 à 100 €*
Réorientation + vérification de l'antenne râteau	de 80 à 120 €*
Remplacement de l'antenne râteau	de 180 à 220 €*
Remplacement du coupleur d'antennes	100 €*
Adaptateur TNT-SAT ou FRANSAT	de 100 à 150 €*
Adaptateur TNT-SAT ou FRANSAT + parabole + installation	à partir de 280 €*
Offre payante, décodeur fourni par l'opérateur	voir contrat d'abonnement

* Prix TTC généralement constatés au moment de l'impression de ce guide, donnés à titre indicatif.

Il n'est pas nécessaire de changer de poste de télévision : les téléviseurs munis d'une prise PériTel peuvent être reliés à un adaptateur TNT. Les téléviseurs vendus aujourd'hui ont la TNT intégrée. Les téléviseurs labellisés HD vendus depuis le 1^{er} décembre 2008 possèdent un adaptateur TNT HD intégré.

Réception et antennes

- Vous habitez un immeuble ou un lotissement doté d'une antenne collective :** cette antenne doit être compatible avec la réception des signaux numériques. Avant d'entreprendre des achats, contactez votre syndic ou votre gestionnaire pour vérifier cette compatibilité.
- Vous habitez une maison :** dans quelques rares cas, vous devrez peut-être réorienter ou changer votre antenne. Si vous êtes hors zone de couverture de la TNT, vous devrez choisir un autre mode de réception, comme le satellite. Demandez conseil aux professionnels.

À qui m'adresser ?

Choisissez des professionnels (magasins et antennistes) agréés.

Ils ont signé la charte de confiance « Tous au numérique » et se sont engagés à vous guider et à proposer des prestations de qualité au prix du marché.

■ Pour connaître leur liste : www.tousaunumerique.fr ou **0970 818 818** (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h).

⚠ **Méfiez-vous du démarchage à domicile. En cas de doute, contactez-nous.**



Que va-t-il se passer ?

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel déploie, depuis mars 2005, la Télévision Numérique Terrestre (TNT) sur le territoire français et a pour objectif, conformément à la loi, de couvrir 95 % de la population le 30 novembre 2011. Les émetteurs* TNT qui ne sont pas encore allumés seront donc progressivement mis en service.

D'ici là, et au fur et à mesure du développement de la TNT, la diffusion analogique s'arrêtera. Cela se fera progressivement, région par région, selon le calendrier fixé par le Premier ministre.

* Certains des émetteurs pourraient ne pas diffuser l'intégralité des chaînes de la TNT, selon les décisions à venir de ces chaînes.

LES CALENDRIERS D'ARRÊT

Le calendrier général : il a débuté le 4 février 2009 et s'achèvera, avec les dernières régions, au plus tard le 30 novembre 2011.

Le calendrier de Canal+ : cette chaîne suit un calendrier en partie spécifique car elle arrête sa diffusion analogique au plus tard le 6 décembre 2010. Une communication adaptée est prévue dans les quelques régions concernées.

⚠ **Pour connaître les dates de passage dans votre région, rendez-vous sur www.tousaunumerique.fr ou contactez le 0970 818 818** (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h).

Qui est concerné ?

Vous êtes concerné(e) si vous recevez, sur un poste au moins, la télévision via une antenne râteau ou une antenne intérieure.

Trois mois avant la date du passage à la télé tout numérique de votre région, vous verrez défiler un bandeau d'information sur les téléviseurs que vous devez adapter.

Si vous recevez déjà la TNT, vous devrez chercher les nouveaux canaux de diffusion des chaînes le jour de l'arrêt de l'analogique dans votre région.

Vous n'êtes pas concerné(e) :

si vous recevez la télévision avec une parabole, par une box ADSL, par le câble ou la fibre optique, et si aucun de vos postes n'est relié à une antenne râteau.

Ai-je droit à une aide ?

Une aide financière

Pour les foyers recevant aujourd'hui exclusivement la télé à 6 chaînes par une antenne râteau, sous certaines conditions de ressources :

- en zone de couverture TNT, pour les foyers exonérés de redevance : aide maximale à l'équipement de 25 € et aide maximale pour l'adaptation éventuelle de l'antenne de 120 €.
- hors zone de couverture TNT, aide maximale de 250 € pour l'installation d'une réception satellite.

Une aide technique

Un accompagnement renforcé pour les foyers vulnérables face aux changements technologiques (personnes de plus de 70 ans et/ou souffrant d'un handicap > 80 %) : mise en service et réglage du poste principal, à domicile et sur rendez-vous.

⚠ **Chacune de ces aides ne peut être attribuée qu'une seule fois par foyer.**

Pour en bénéficier :

Pour bénéficier d'une de ces aides ou connaître précisément leurs conditions d'attribution, contactez le **0970 818 818** (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h).

⚠ **Conservez précieusement les originaux de vos factures et tickets de caisse, ils vous seront demandés pour bénéficier de l'aide financière.**



Publié par France Télé Numérique.

France Télé Numérique est un Groupement d'Intérêt Public créé par l'article 100 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée le 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur. FTN regroupe l'Etat, France Télévisions, TF1, M6, Canal+ et Arte France. Il est chargé d'informer et d'assister les téléspectateurs dans le passage à la télé tout numérique.

Ne pas jeter sur la voie publique.

Que faut-il faire ?

Avant l'arrêt de l'analogique :

vérifiez si chacun de vos postes peut recevoir les signaux numériques. Si ce n'est pas le cas, adaptez-les.

		Pour recevoir + de chaînes par abonnement
Avec une antenne râteau ou intérieure	Un adaptateur TNT externe branché sur la prise PériTel de la télé actuelle ou une télé avec TNT intégrée suffisent pour recevoir les 18 chaînes gratuites.	LES CHAINES CANAL+ TNTop TNT NUMERIC
Avec une parabole	• orientée sur le satellite Astra et couplée à un adaptateur. • orientée sur le satellite AB3 et couplée à un adaptateur.	LES CHAINES CANAL+ CANALSAT Bis orange
Avec une box ADSL, le câble ou la fibre optique	Les chaînes gratuites de la TNT sont incluses dans l'offre TV de l'abonnement. Si votre immeuble est raccordé au réseau câblé, et fait l'objet d'un accord collectif avec Numéricable, les chaînes gratuites de la TNT sont déjà accessibles sans abonnement avec un décodeur Numéricable, et progressivement avec un adaptateur TNT.	SFR neufbox Bbox free DARTY BOX orange M6 numericable

* Renseignez-vous auprès du gestionnaire de votre immeuble pour savoir ce qu'il faut faire dans ce cas pour recevoir la TNT sans abonnement.

⚠ **Pensez à adapter chacun de vos postes, sinon ils ne recevront plus la télévision après le passage à la télé tout numérique.**

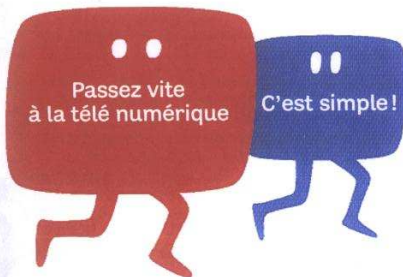
Le jour de l'arrêt de l'analogique : recherchez à nouveau les chaînes.

Si vous recevez la TNT par une antenne râteau et même si vous avez la TNT depuis longtemps, recherchez une DEUXIEME FOIS les canaux de diffusion des chaînes.

Le jour du passage à la télé tout numérique (c'est-à-dire le jour de l'arrêt de la diffusion analogique), les chaînes de la TNT, pour améliorer leur couverture, changeront de canal.

⚠ **Si vous ne recherchez pas leurs nouveaux canaux, votre téléviseur peut afficher un écran noir.**

L'ESSENTIEL À SAVOIR sur le passage à la télé tout numérique EN FRANCE



dés maintenant et avant le 30 novembre 2011



11. Conseil Municipal

Séance du 4 novembre 2010

Convocation du 22 octobre 2010

Le quatre novembre deux mil dix, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Claude FREVILLE, Maire.

Etaient présents : M. FREVILLE Claude, M. POTEAU Christian, M. MARTIN Thierry, M. ROMERO DE AVILA Matéo, M. ROL MILAGUET Philippe, Mme WREDE Martine, Mme BERNIER Magali, Mme HAMEL Catherine, Mme NORET Marie-Christine, Mme TESTA-MARTIN Sophie, M. DEMICHELIS Florent.

Absents excusés : Mme VIGUIER Pauline a donné pouvoir à Monsieur MARTIN Thierry
M. FEUILLETIN Erwan a donné pouvoir à Monsieur FREVILLE Claude
Melle DIFKO Audrey

Secrétaire de séance : Mme TESTA-MARTIN Sophie

Approbation du procès verbal de la réunion du 2 septembre 2010

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des observations concernant le procès verbal de la réunion du 2 septembre 2010.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal du 2 septembre 2010.

Dérogation scolaire

01

Monsieur le Maire souhaite régler les dérogations scolaires. Pour les familles souhaitant scolariser leurs enfants hors de la commune, les dérogations sont autorisées sans contrepartie financière à la commune accueillante, étant donné que la commune de Machault possède toutes les infrastructures nécessaires à l'accueil des enfants. Pour ce qui est de l'accueil des enfants habitants d'autres communes, il souhaite en limiter l'accueil aux enfants du personnel de la commune ou des syndicats.

Considérant qu'il faut régler les dérogations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Accepte**, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

Attribution d'une subvention à la Sécurité Routière

02

Le Maire donne lecture, au Conseil Municipal, d'une demande de subvention qu'il a reçu de l'association « La Prévention Routière » de Seine et Marne.

Considérant qu'il faut encourager et soutenir l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Vote**, à l'unanimité, une subvention de 50 euros.
- **Inscrit** le montant de la dépense au budget 2010 de la commune.

Demande de don du C.S.V de Valence-en-Brie pour l'achat d'un défibrillateur automatique.

03

Monsieur le Maire présente la demande de don du C.S.V de Valence-en-Brie pour l'achat d'un défibrillateur automatique. Les membres du Conseil expliquent que la commune et son association sportive, l'OMS, souhaitent également en faire l'acquisition, et de ce fait, ne peuvent se permettre de venir en aide à une autre commune pour le moment dans ce projet.

Considérant qu'il faut aider l'association de la commune pour le moment,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Refuse**, à l'unanimité, de faire un don au C.S.V de Valence-en-Brie pour l'acquisition d'un défibrillateur automatique.

Dissolution du SISEM et adhésion au SIESM

04

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment celles des articles L. 1321-1 et suivants, L. 5211-5 III, L. 5211-18, L. 5211-25-1, L. 5211-26, L. 5212-33, L. 5211-37 et L. 5212-33 de ce code ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 novembre 1925 portant création du Syndicat Intercommunal d'Electrification du SECTEUR ELECTRIQUE de MELUN ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCLBCCCL-2008 n° 40 du 11 mars 2008 portant modifications des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electrification du SECTEUR ELECTRIQUE de MELUN ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 avril 2007 portant création du SIESM ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 avril 2007 par lequel le SISEM a adhéré au SIESM ;

Considérant que le SISEM a transféré ses compétences au SIESM ;

Considérant que la gestion des compétences en matière de distribution d'électricité doit être faite à une échelle départementale selon l'article 33 de la loi n° 2006-1537 du 07 décembre 2006 ;

Considérant que dans ce contexte et dans le but de simplifier la carte intercommunale, la commune, qui est membre du SISEM souhaite dissoudre le SISEM, sous réserve de son adhésion au SIESM ;

Considérant l'intérêt qu'il y a à ce que les organes du SISEM puissent continuer, quelques jours après le 31 décembre 2010, à adopter des actes relatifs à la dissolution tels que le compte administratif, par exemple ;

Considérant qu'en raison de l'adhésion concomitante de la commune au SIESM, toutes les compétences du syndicat seront transférées au SIESM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Décide**, à l'unanimité

Article 1^{er} : Le conseil municipal demande l'adhésion de la commune au SIESM

Article 2 : Le conseil municipal propose que le SISEM soit dissous au 31 décembre 2010 à minuit sous condition de l'adhésion de la commune au SIESM.

Il propose en outre que les modalités de la dissolution du SISEM soient fixées selon les dispositions votées par délibération du conseil municipal, avec possibilité pour les organes du syndicat d'adopter d'ultimes actes de règlement du budget de 2010, d'adoption du compte administratif et de modalités financières et patrimoniales de dissolution du syndicat jusqu'au 21 janvier 2011 à minuit.

Article 3 : Le conseil municipal demande que l'intégralité des compétences du SISEM soient reprises par le SIESM du fait de l'adhésion de la commune au SIESM.

Article 4 : Le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée à M. le Préfet de la Seine-et-Marne, au Président du SISEM, au Président du SIESM et à Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres du SISEM.

Modalités financières et patrimoniales de la dissolution du SISEM

05

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment celles des articles L. 1321-1 et suivants, L. 5211-5, III ; L. 5211-25-1, L. 5211-26, L. 5212-33, L. 5211-37 et L. 5212-33 de ce code ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 novembre 1925 portant création du Syndicat Intercommunal d'Electrification du SECTEUR ELECTRIQUE de MELUN ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCLBCCCL-2008 n° 40 du 11 mars 2008 portant modifications des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electrification du SECTEUR ELECTRIQUE de MELUN ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 avril 2007 portant adhésion du SISEM au SIESM ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 avril 2007 portant création du SIESM ;

Considérant que le SISEM va être dissous ;

Considérant que l'intégralité des compétences du SISEM dont est membre la commune est exercée par le SIESM ;

Considérant que les biens appartenant au SISEM peuvent faire l'objet :

- soit d'un transfert en pleine propriété par une cession à l'amiable à l'autorité désormais compétente en application de l'article L. 1321-4 du CGCT et L. 3112-1 du CGPPP ;
- soit d'une mise à disposition à titre gratuit à la collectivité compétente formalisé par un procès verbal de mise à disposition (article L. 5211-5 du CGCT) ;

Considérant qu'en application des dispositions précitées, il est proposé d'appliquer à l'ensemble des biens du SISEM le régime de la mise à disposition à titre gratuit au profit du SIESM ;

Considérant qu'il est également proposé que le solde de l'actif et du passif du SISEM soit transféré au SIESM ;

Considérant que la présente délibération n'aurait pas pour but d'opérer ces mises à disposition, cessions et répartitions elles-mêmes, mais juste d'arrêter les principes des modalités financières et patrimoniales de la dissolution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Décide**, à l'unanimité

Article 1 : Le conseil municipal propose d'appliquer à l'ensemble des biens du SISEM le régime de la mise à disposition à titre gratuit, conformément aux dispositions du CGCT.

Il est également proposé que le solde actif/passif du SISEM soit transféré au SIESM qui exerce l'intégralité des compétences antérieurement dévolues au SISEM.

Article 2 : Le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée à M. le Préfet de la Seine-et-Marne, au Président du SISEM au Président du SIESM et à Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres du SISEM

Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission du Conseil Municipal de Monsieur BOIBESSOT Frédéric. Le Conseil Municipal prend acte de cette démission.

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de remplacer Monsieur BOIBESSOT Frédéric au sein des commissions et syndicats où il siégeait. Le Conseil Municipal désigne pour le remplacer :

- Syndicat de la Vallée Javot (suppléant) : Monsieur ROMERO DE AVILA Matéo
- Syndicat de la perception (suppléant) : Monsieur ROMERO DE AVILA Matéo
- Commission d'information : Monsieur ROMERO DE AVILA Matéo
- Commission d'animation et des fêtes (chargé du feu d'artifice) : Mme NORET Marie-Christine
- Commission des impôts directs (suppléant) : Monsieur ROMERO DE AVILA Matéo

Monsieur POTEAU Christian présente le rapport annuel du SISEM aux membres du Conseil. Il précise que ce sera le dernier des rapports du SISEM, celui-ci étant dissout au 31 décembre 2010 et remplacé par le SIESM. Le SISEM est un syndicat qui aide une grande partie des communes rurales adhérentes dans leurs travaux de basse tension. Les ressources du syndicat viennent principalement de la taxe sur l'énergie reversée par ERDF à hauteur de 8%, mais également de la part reversée par ERDF pour les investissements faits par les communes dans les réseaux électriques. Ces ressources permettent de financer une grande partie des travaux des réseaux basse tension (ex : remplacement des lampadaires boules, etc...).

Madame BERNIER Magali informe qu'elle s'est rendue à la réunion du Syndicat du Collège des Bords de Seine. Le projet du collègue suit sont cours, l'ouverture est prévue à la rentrée 2013.

Monsieur le Maire informe des projets de la communauté de communes des Vallées et Châteaux, dont ANC (assainissement non collectif) qui prévoit la mise aux normes de tous les assainissements non collectifs des communes de la communauté de communes.

Monsieur POTEAU Christian expose le compte-rendu de la réunion de la commission des commerces avec le gérant du restaurant « le Village ». Le bilan des premiers mois est positif. La commission souhaiterait cependant une évolution plus rapide. Elle a rappelé ses obligations au gérant, et lui a notifié que tous changements d'horaires ou autres devaient faire l'objet d'une demande écrite afin qu'un avenant soit établi si nécessaire.

Madame NORET Marie-Christine expose les problèmes de vitesse sur la route à l'entrée du village. Une zone 70 a déjà été mise en place, des chicanes. Les membres du Conseil ne voient pas de solution à ce problème. Elle explique également qu'il y a encore trop de voitures qui stationnent en permanence sur le

domaine public. Il faut communiquer les immatriculations de ces véhicules afin que Monsieur le Maire charge les propriétaires de les enlever.

Madame BERNIER Magali souhaite connaître les avis des membres du Conseil pour l'organisation des festivités du 13 juillet 2011. Il est proposé une paëlla et une retraite aux flambeaux. La commission de l'animation et des fêtes va se réunir à ce sujet.

Monsieur le Maire rappelle que la plantation de la haie à la Sainte Catherine aura lieu le vendredi 26 novembre à 9h00. Il souhaite que les membres du Conseil, qui le peuvent, soient présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

17. l'état-civil (depuis le dernier bulletin)

1. Les naissances

Crystal DIDIER, née le 18 août 2010 de Frédéric DIDIER et Jennifer BEZTA
domiciliés 75 rue des Trois Maillets à Machault

Raphaël THOREY, né le 26 septembre 2010 de Jacques THOREY et
Aurélie CROZ, domiciliés 26 rue de la Vallée à Machault

Lucas MALET, né le 28 novembre 2010 de Thierry MALET et
Vanessa JOCHIM, domiciliés 20 rue de Champagne à Machault

2. Les mariages

Bruno LIENARD et Aline BRUCHET, domiciliés place de l'Eglise à Machault,
le 16 octobre 2010 à Machault

18. De tout, un peu

RAPPEL ELECTIONS

Si vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales de la commune et que vous souhaitez voter aux élections cantonales organisées en mars 2011, vous devez impérativement venir vous inscrire **au plus tard le 31 décembre 2010**, munis de :

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois)

Comme l'an passé, vous avez la possibilité de commander votre terreau auprès du secrétariat de la Mairie.

Deux sortes de terreaux sont disponibles :

- Terreau ordinaire TH20 (sac de 70 l) au prix de 7.00 € le sac
- Terreau fleurissement TF+ (sac de 70 l) au prix de 12.00 € le sac

Vos commandes, accompagnées du règlement, doivent parvenir en Mairie au plus tard le 25 février 2011.
Elles vous seront livrées courant mars par l'équipe municipale.

AUCUN SAC DE TERREAU SUPPLEMENTAIRE NE POURRA ETRE LIVRER S'IL N'A PAS ETE COMMANDE.

✂-----

NOM :PRENOM :

ADRESSE :

TERREAU	ORDINAIRE TH20	FLEURISSEMENT TF+
TARIF	7.00 €	12.00 €
QUANTITE		
TOTAL		

MONTANT A REGLER :

RECENSEMENT

Filles et garçons âgés de 16 ans et de nationalité française, faites vous recenser dans les trois mois suivants votre date d'anniversaire à la mairie de votre ville.

Le recensement est un acte citoyen volontaire qui vous donne des droits (participation à la journée d'appel de préparation à la défense, inscriptions aux examens et concours soumis à l'autorité de l'Etat dont le permis auto et moto.)

Informez vous au bureau des affaires générales de votre mairie ou au bureau de service national de Paris 01.44.64.24.06.

LE VILLAGE : Nouveaux horaires

Lundi, Mardi et Jeudi:	6h30-19h30	Le restaurant sera fermé du
Mercredi :	6h30-14h00	24 décembre au 02 janvier
Vendredi :	6h30-20h00	Le bar tabac restera ouvert du
Samedi :	8h00-20h00	27 au 29 décembre
Dimanche :	Fermé	
Téléphone :	01.60.70.95.65 (nouveau)	

Villes et Villages Fleuris

Seine-et-Marne, année 2010

Le jury départemental décerne la fleur d'Honneur

et adresse ses plus vives félicitations à : la commune de MACHAULT

Vincent ÉBLÉ

Vincent Éblé
Président du Conseil général
de Seine-et-Marne

Lionel WALKER

Lionel Walker
Vice-Président du Conseil général
Président de Seine-et-Marne Tourisme

TRUFFAUT

